

Intervention sur le Schéma d'accueil Départemental des Gens du Voyage

Monsieur le Président, chers collègues,

Je voudrais expliquer le vote que les élus de Blénod vont exprimer aujourd'hui. Un vote différent de celui exprimé majoritairement lors de notre Conseil municipal du **22 septembre dernier**.

Le 22 septembre, nous avons fait le choix de voter favorablement sur ce schéma, notamment parce qu'il prévoyait le développement de **terrains familiaux locatifs**, afin d'apporter des solutions adaptées aux familles durablement installées sur notre territoire.

Mais depuis, il y a eu les événements du 29 septembre à Blénod.

Ce jour-là, vers 11 heures, notre commune a de nouveau été confrontée à une installation illégale. Dès 11 h 30, notre Police municipale, accompagnée de quatre policiers nationaux, est intervenue. Le maire s'est rendu sur place quelques minutes plus tard pour tenter d'obtenir le départ des caravanes.

Les occupants ont refusé de partir et ont demandé l'ouverture de l'aire de grand passage. Sans cela, ils indiquaient vouloir dételer leurs caravanes et s'installer durablement.

La seule autre solution pour la Ville était alors d'engager une procédure judiciaire de plus de 48 heures, avec le risque de compromettre directement notre manifestation **Octobre Rose** organisée le dimanche suivant.

Et c'est là que nous avons mesuré, **une fois de plus, les limites du système.**

Du côté de l'État, malgré la présence et la mobilisation des forces de police, **malheureusement pas en nombre suffisant**, aucune solution immédiate ne permettait de mettre fin à cette occupation.

Les élus de Blénod ont eu le sentiment d'être **abandonnés face à une situation qu'ils ne pouvaient pas régler seuls**.

Du côté de la Communauté de communes, alors qu'une aire de grand passage existe précisément à Blénod et qu'elle était disponible, son ouverture a d'abord été refusée. Il aura fallu plusieurs heures de discussions, de coups de téléphone et de blocages avant de parvenir à une solution. Le maire a même dû prendre l'initiative de mandater un prestataire pour procéder à son ouverture.

C'est difficilement compréhensible.

Blénod a accepté de mettre des terrains à disposition pour cette aire précisément pour apporter une solution concrète à une problématique qui dure depuis plus de vingt ans sur notre territoire. Solution concrète pour l'ensemble des communes du bassin.

Une aire existe, elle est disponible : dans une situation d'urgence, elle doit pouvoir être utilisée rapidement, sans parcours administratif interminable ni attendre qu'une autorisation descende d'en haut.

Les événements du 29 septembre ont donc profondément changé notre appréciation. Ils ont montré le décalage qui peut exister entre **les obligations inscrites dans un schéma et la réalité vécue par un maire, des élus et une commune lorsqu'ils sont confrontés à une installation illégale**. L'exemple de Blénod pourrait tout à fait se produire dans une autre commune.

C'est pourquoi **les élus de Blénod vont aujourd'hui voter contre ce schéma.**

Ce changement de vote ne remet pas en cause le principe de l'accueil, ni la nécessité de développer les **terrains familiaux locatifs, ni notre volonté de poursuivre la mise à disposition de terrains pour l'aire de grand passage**. Il exprime une exigence simple : **si les communes assument leurs responsabilités, l'État et l'intercommunalité doivent, eux aussi, assumer pleinement les leurs lorsque les difficultés arrivent.**